

Droit fiscal

Généralités

- L'imposabilité au prélèvement kilométrique de véhicules principalement utilitaires, Cass. 31 mars 2023, [F.22.0087.N](#), [ECLI:BE:CASS:2023:CONC.20230331.IN.5](#) ;
- Dans quelles circonstances un impôt est-il une sanction? Cass. 2 juin 2023, [F.22.0005.N](#), [ECLI:BE:CASS:2023:CONC.20230602.IN.4](#) ;
- Un recours fiscal peut être introduit par le délégué à la gestion journalière d'une société dans la mesure où le litige peut être considéré comme relevant de cette gestion, Cass. 29 septembre 2023, [F.22.0107.F](#), [ECLI:BE:CASS:2023:CONC.20230929.IF.10](#) ;
- La question de savoir si, dans sa décision relative à l'existence de la dette d'impôt concernant des impôts perçus par rôle, le juge est lié par les fondements juridiques sur lesquels l'administration s'est basée pour établir la cotisation, Cass. 23 novembre 2023, [F.20.0153.N](#), [ECLI:BE:CASS:2023:ARR.20231123.IN.5](#) ;
- Que faut-il entendre par « opérations de gestion normale d'un patrimoine privé » ?, Cass. 7 décembre 2023, [F.22.0174.N](#), [ECLI:BE:CASS:2023:ARR.20231207.IN.3](#) ;
- De l'intention frauduleuse dans la fraude fiscale, Cass. 7 décembre 2023, [F.23.0009.N](#), [ECLI:BE:CASS:2023:ARR.20231207.IN.6](#) ;
- Les significations sont faites à l'État au cabinet du ministre compétent ou au bureau du fonctionnaire désigné par celui-ci, soit, pour le ministre des Finances, conformément à l'arrêté ministériel du 25 octobre 2012 désignant le fonctionnaire du service public fédéral des Finances au bureau duquel l'État peut être cité en justice et les significations et notifications faites, Cass. 22 décembre 2023, [F.22.0035.F](#), [ECLI:BE:CASS:2023:CONC.20231222.IF.6](#).

Impôt sur les revenus

- La question de savoir si un quelconque lien d'interdépendance direct ou indirect au sens de l'article 79 du Code des impôts sur les revenus 1992 requiert nécessairement une situation de contrôle juridique ou économique réciproque, Cass. 6 janvier 2023, [F.21.0038.N](#), [ECLI:BE:CASS:2023:CONC.20230106.IN.6](#) ;
- L'avis, dont l'article 346, alinéa 1^{er}, du Code des impôts sur les revenus 1992 impose l'envoi, a pour but de permettre au contribuable de présenter ses observations ou de marquer son accord en connaissance de cause sur l'imposition envisagée. Ni le document préparatoire à la déclaration ni la formule de déclaration à l'impôt des personnes physiques ne prévoient que les revenus déclarés à titre de revenus d'origine étrangère doivent en outre être mentionnés dans une annexe comme étant exonérés en vertu de la convention préventive de la double imposition conclue avec le pays de leur origine pour être considérés comme ayant été déclarés à titre de revenus exonérés. La circonstance que l'exonération soit soumise à des conditions dont la preuve incombe au contribuable est sans incidence sur le fait que l'exonération sollicitée est un élément de la déclaration, Cass. 2 mars 2023, [F.21.0156.F](#), [ECLI:BE:CASS:2023:CONC.20230302.IF.3](#) ;
- L'imposabilité de revenus tirés de la cession de droits d'auteur, Cass. 24 mars 2023, [F.21.0052.N](#), [ECLI:BE:CASS:2023:CONC.20230324.IN.5](#) ;
- Les conditions d'application du délai d'imposition prévu à l'article 358, § 1^{er}, 3^o, du Code des impôts sur les revenus 1992 lorsqu'une action judiciaire fait apparaître que des revenus imposables n'ont pas été déclarés, Cass. 24 mars 2023, [F.21.0148.N](#), [ECLI:BE:CASS:2023:CONC.20230324.IN.8](#) ;
- La dispense de versement de précompte professionnel pour travail en équipes, Cass. 24 mars 2023, [F.21.0100.N](#), [ECLI:BE:CASS:2023:CONC.20230324.IN.2](#) ;
- La question des critères, dans le travail en équipes, des notions « le même travail, tant en ce qui concerne son objet qu'en ce qui concerne son ampleur », soumise à la Cour constitutionnelle, Cass. 31 mars 2023, [F.22.0026.N](#), [ECLI:BE:CASS:2023:CONC.20230331.IN.1](#) ;
- Quand taxer lorsque les conditions du *tax-shelter* n'ont jamais été remplies ou ne le sont plus ?, Cass. 31 mars 2023, [F.22.0110.N](#), [ECLI:BE:CASS:2023:CONC.20230331.IN.8](#) ;
- L'application du régime transitoire prévu à l'article 537 du Code des impôts sur les revenus 1992 en cas de scission partielle, Cass. 28 avril 2023, [F.21.0008.N](#), [ECLI:BE:CASS:2023:CONC.20230428.IN.5](#) ;

- La question de savoir si les réserves légales peuvent être prises en considération dans le calcul du montant pour lequel le régime de faveur visé à l'article 537, alinéa 1^{er}, du Code des impôts sur les revenus 1992 peut s'appliquer, Cass. 28 avril 2023, [F.21.0040.N](#), [ECLI:BE:CASS:2023:CONC.20230428.1N.7](#);
- L'application du régime transitoire prévu à l'article 537 du Code des impôts sur les revenus 1992 en cas de diminution de capital intermédiaire, Cass. 16 juin 2023, [F.21.0022.N](#), [ECLI:BE:CASS:2023:CONC.20230616.1N.2](#);
- La possibilité de location de clientèle, indépendamment du fonds de commerce dont elle fait partie, Cass. 16 juin 2023, [F.21.0118.N](#), [ECLI:BE:CASS:2023:CONC.20230616.1N.9](#);
- Le moment de l'imposabilité de l'avantage de toute nature résultant d'une accession avantageuse à des superficies, Cass. 16 juin 2023, [F.22.0001.N](#), [ECLI:BE:CASS:2023:CONC.20230616.1N.11](#);
- Les surestimations de passif constituent des bénéfices de la période imposable à laquelle se rapporte l'examen qui les a fait apparaître, même si ces éléments du passif avaient déjà été comptabilisés dans les écritures comptables de périodes imposables antérieures, Cass. 29 septembre 2023, [F.19.0154.F](#), [ECLI:BE:CASS:2023:CONC.20230929.1F.7](#);
- Les redevances payées par une association intercommunale sont la contrepartie du droit d'exploiter les ouvrages à réaliser sur les terrains décrits dans la convention de concession d'ouvrage et sont imposables à titre de revenus mobiliers, dès lors que cette association intercommunale est propriétaire des ouvrages qu'elle a érigés pendant la durée de la convention et que ces redevances sont dues parce que l'avantage tiré de ce droit est plus important que la valeur des ouvrages réalisés dont le concédant devient propriétaire à l'expiration de la concession sans indemnité. Ces redevances ne sont pas produites par les immeubles construits par l'association intercommunale, mais par le droit qui lui a été concédé de les exploiter, droit qui est de nature mobilière, Cass. 29 septembre 2023, [F.22.0003.F](#), [ECLI:BE:CASS:2023:CONC.20230929.1F.8](#);
- La mise à zéro du résultat par le fisc. Cass. 26 octobre 2023, [F.22.0176.N](#), [ECLI:BE:CASS:2023:CONC.20231026.1N.5](#);
- Une modification de la réglementation fiscale, fût-elle adoptée pour se conformer à une décision judiciaire ayant constaté l'inconstitutionnalité de cette réglementation, ne constitue pas un fait nouveau probant, Cass. 27 octobre 2023, [F.22.0067.F](#), [ECLI:BE:CASS:2023:CONC.20231027.1F.7](#);
- Lorsqu'un juge écarte l'application d'une réglementation en raison de son inconstitutionnalité, cette décision revêtue de l'autorité de la chose jugée entre les parties ne constitue pas, pour un tiers redevable, un fait nouveau probant, mais un nouveau moyen de droit ou un changement de jurisprudence, Cass. 27 octobre 2023, [F.22.0067.F](#), [ECLI:BE:CASS:2023:CONC.20231027.1F.7](#);
- Est professionnelle une activité impliquant la réalisation d'opérations suffisamment fréquentes et liées entre elles pour constituer une occupation habituelle, fût-elle accessoire, ne consistant pas en la gestion normale d'un patrimoine privé, Cass. 17 novembre 2023, [F.23.0018.F](#), [ECLI:BE:CASS:2023:CONC.20231117.1F.5](#);
- Le montant à bruter de la quotité forfaitaire d'impôt étranger, Cass. 23 novembre 2023, [F.21.0088.N](#), [ECLI:BE:CASS:2023:ARR.20231123.1N.7](#);
- La taxe sur les secondes résidences de la commune de La Panne, Cass. 21 décembre 2023, [F.22.0138.N](#), [ECLI:BE:CASS:2023:ARR.20231221.1N.2](#);
- La notification des indices de fraude fiscale au sens de l'article 331 du C.I.R. 92 ne doit pas porter sur plusieurs indices de fraude fiscale, Cass. 22 décembre 2023, [F.22.0053.F](#), [ECLI:BE:CASS:2023:CONC.20231222.1F.4](#);
- En vertu du principe de primauté du droit comptable et à défaut d'une disposition excluant la déduction des charges d'escompte, celles-ci sont déductibles sur le plan fiscal à titre de charges professionnelles, quand elles sont conformes aux conditions du marché, Cass. 22 décembre 2023, [F.23.0014.F](#), [ECLI:BE:CASS:2023:CONC.20231222.1F.3](#).

Taxe sur la valeur ajoutée

- Les critères d'évaluation utilisés pour apprécier la proportionnalité d'une amende administrative à l'infraction commise, Cass. 24 mars 2023, [F.21.0056.N](#), [ECLI:BE:CASS:2023:CONC.20230324.1N.3](#);

- Les établissements dispensant un enseignement, une formation et un recyclage professionnels qui peuvent prétendre à l'exemption de la taxe, Cass. 16 juin 2023, [F.21.0097.N-F.21.0114.N](#), [ECLI:BE:CASS:2023:CONC.20230616.1N.8](#) ;
- Le consentement obligatoire préalable du contribuable à une visite de locaux par des agents de l'administration fiscale, Cass. 16 juin 2023, [F.21.0181.N-F.21.0187.N](#), [ECLI:BE:CASS:2023:CONC.20230616.1N.13](#) ;
- Pour déterminer si des véhicules vendus pour pièces peuvent être qualifiés de bien d'occasion justifiant l'application du régime de la marge bénéficiaire, le juge est tenu d'examiner si les véhicules vendus pour pièces comportent encore des parties constitutives conservant les fonctionnalités qu'elles possédaient à l'état neuf de manière à pouvoir être réutilisées telles quelles ou après réparation, Cass. 13 novembre 2023, [F.19.0116.F](#), [ECLI:BE:CASS:2023:CONC.20231113.3F.3](#) ;
- Il ne résulte pas de l'article 12 de la directive de la directive 2006/112/CE du Conseil du 28 novembre 2006, relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée et de l'article 44 du Code de la TVA qu'un immeuble transformé ne peut être neuf que si les travaux exécutés ne s'appuient pas sur les éléments essentiels de la structure de l'immeuble à rénover, Cass. 13 novembre 2023, [F.20.0139.F](#), [ECLI:BE:CASS:2023:CONC.20231113.3F.4](#) ;
- Lorsque le contrat de vente d'un bien a été conclu avec mention distincte du taux de la taxe sur la valeur ajoutée, la base d'imposition de la taxe est constituée du prix total payé par l'acquéreur déduction faite de la taxe au taux ainsi mentionné. Lorsque la taxe sur la valeur ajoutée a été erronément calculée à un taux inférieur au taux légal applicable à l'opération, la taxe due doit être calculée sur le prix total payé déduction faite de la taxe appliquée, Cass. 13 novembre 2023, [F.20.0139.F](#), [ECLI:BE:CASS:2023:CONC.20231113.3F.4](#) ;
- La notification des indices de fraude fiscale au sens de l'article 84^{ter} du Code de la TVA ne doit pas porter sur plusieurs indices de fraude fiscale, Cass. 22 décembre 2023, [F.22.0053.F](#), [ECLI:BE:CASS:2023:CONC.20231222.1F.4](#).

Droits de succession

- La question de savoir si des partages inégaux en cas de vie, sachant que l'un des époux viendra à décéder dans un avenir proche, sont soumis à l'application de l'article 2.7.1.0.4. du Code flamand de la fiscalité, Cass. 6 janvier 2023, [F.20.0128.N](#), [ECLI:BE:CASS:2023:CONC.20230106.1N.4](#) ;
- Lorsqu'un jugement valide une contrainte en déclarant l'opposition à celle-ci non fondée, l'autorité de la chose jugée qui s'attache à ce jugement empêche l'administration fiscale de se désister de cette contrainte et d'en décerner une nouvelle pour le recouvrement des droits reposant sur la même cause et visant les mêmes contribuables que la première contrainte, Cass. 1^{er} juin 2023, [F.17.0020.F](#), [ECLI:BE:CASS:2023:CONC.20230601.1F.6](#).

Douanes et accises

- Les articles 6 et 10 de la loi du 11 septembre 1962 relative à l'importation, à l'exportation et au transit des marchandises et de la technologie y afférente : pouvoir de poursuite de l'Administration générale des douanes et accises ou du ministère public ?, Cass. 25 avril 2023, [P.22.1396.N](#), [ECLI:BE:CASS:2023:ARR.20230425.2N.5](#).

Taxes communales, provinciales et locales

- Le seul mode de preuve admissible du fait de la publication d'un règlement communal est l'annotation dans le registre spécial. L'annotation ne fait preuve de la date de la publication que lorsqu'elle est faite le jour de l'affichage, ou un des jours de l'affichage qui constitue alors le premier jour de la publication, Cass. 22 juin 2023, [F.22.0045.F](#), [ECLI:BE:CASS:2023:CONC.20230622.1F.6](#) ;
- Une ville peut-elle s'engager dans un partenariat public-privé à respecter un régime fiscal précis ?, Cass. 9 novembre 2023, [C.22.0251.N](#), [ECLI:BE:CASS:2023:CONC.20231109.1N.11](#) ;
- L'application du principe d'égalité dans les règlements-taxes locaux, Cass. 9 novembre 2023, [F.20.0163.N](#), [ECLI:BE:CASS:2023:CONC.20231109.1N.6](#) ;
- Le défaut de mention (éventuel) du délai de déclaration dans le règlement-taxe, Cass. 9 novembre 2023, [F.22.0155.N](#), [ECLI:BE:CASS:2023:CONC.20231109.1N.1](#).

Autres conclusions en droit fiscal

- Il ne suit pas des articles 13 et 15, alinéa 1^{er} du décret du 6 mai 1999 relatif à l'établissement, au recouvrement et au contentieux en matière de taxes régionales wallonnes que la procédure de rectification de la déclaration porte exclusivement sur une déclaration des éléments imposables introduite dans le délai requis ni que la procédure de taxation d'office s'impose en cas de déclaration tardive desdits éléments, Cass. 16 février 2023, [F.21.0169.F, ECLI:BE:CASS:2023:CONC.20230216.1F.4](#);
- Le principe du pollueur-payeur est réalisé par le mécanisme de répercussion sur les pollueurs effectifs, par les exploitants de la décharge, de la charge économique que représente la taxe régionale sur les déchets non ménagers, Cass. 29 septembre 2023, [F.19.0154.F, ECLI:BE:CASS:2023:CONC.20230929.1F.7](#);
- La restitution du droit de vente en application de l'article 3.6.0.0.6, § 1^{er}, 2^o, du Code flamand de la fiscalité dans le cas d'une convention soumise à une condition suspensive, Cass. 21 décembre 2023, [F.22.0033.N, ECLI:BE:CASS:2023:CONC.20231221.1N.7](#).